

Le Directeur général

Paris, le 19 JUIN 2017

N° 276 /MCPGM/ALc

Note à l'intention de

**Mesdames et Messieurs les Préfets
s/c de**

Monsieur le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur

Objet : centenaire de la Première Guerre mondiale : procédure de labellisation et de subvention des projets examinés par les Comités départementaux du Centenaire pour l'année 2018

Après une année 2017 centrée sur le centenaire de la bataille du Chemin des Dames et l'entrée des États-Unis d'Amérique dans la Grande Guerre, l'année 2018 marquera la fin du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale initié en 2014. La clôture du Centenaire 14-18 vise à retrouver une dynamique globale, commémorant l'ensemble de la Première Guerre mondiale. Certaines orientations sont donc ici suggérées, cependant aucune restriction thématique et chronologique ne préside à la politique de labellisation de la Mission du Centenaire.

1. Des axes structurants mais non exclusifs pour l'année 2018

1.1. La commémoration des dernières batailles de la Grande Guerre

Les dernières offensives de l'année 1918 ont marqué les territoires du Front et ont déterminé l'issue de la Première Guerre mondiale. Ce thème suivra le calendrier commémoratif du Centenaire et pourra susciter des projets ciblés sur ces différents combats.

1.2. La fin de la guerre et la signature de l'Armistice

La date du 11 novembre 1918 pourra constituer un thème important de l'année commémorative 2018. La portée symbolique de l'Armistice, quand tous les combats s'arrêtèrent, devrait occasionner un grand nombre de projets et en particulier des cérémonies thématiques (dernier soldat tué, lieux du cessez-le-feu) ou des commémorations consacrées à la fin de la Grande Guerre.

P. jointes :

Fiche de synthèse du projet proposé à la labellisation

Formulaire de demande du label « Centenaire »

Fiche de synthèse du projet proposé à la subvention

Formulaire de demande de subvention associatif

Formulaire de demande de subvention non associatif

.../...

1.3. La construction de la paix et « les sorties de guerre »

Une fois l'Armistice signé, se pose la question de la construction progressive de la paix, marquée en janvier 1918 par les « quatorze points » du président Wilson qui annoncent la création de la Société des Nations. Par ailleurs, le 11 novembre 1918 ne sonne pas la fin des hostilités pour un grand nombre de pays d'Europe centrale et orientale, où les « sorties de guerre » auront lieu progressivement, de 1919 à 1923.

La signature des traités de paix et leurs conséquences, mais aussi la sortie progressive de la guerre, pourront constituer un thème majeur de l'année 2018.

1.4. Après 1918 : deuil et reconstruction

La fin des hostilités le 11 novembre 1918 marque le début d'une période de deuil dans tous les pays belligérants, non seulement au sein des familles mais aussi au niveau national, par la construction des monuments aux morts et la question de la gestion des tombes des soldats disparus. L'Armistice entraîne également le retour progressif des soldats à la vie civile ; ils vivent alors un véritable décalage entre leur expérience du combat, souvent traumatique, et le quotidien d'une vie normale. Enfin, la fin de la guerre est synonyme de reconstruction sur tous les territoires du front touchés par le conflit, une reconstruction à la fois matérielle mais aussi morale, en particulier pour l'Alsace-Moselle qui redevient alors un territoire français.

2. Mode de labellisation des projets dans la perspective de leur inscription au programme officiel du Centenaire

Le Comité départemental du Centenaire que vous présidez pourra de nouveau faire connaître à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale ses orientations concernant les projets susceptibles de recevoir le label officiel « Centenaire ». La remontée des dossiers se fera au **30 octobre 2017** au plus tard à l'adresse suivante :

Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
Demande de labellisation
109, boulevard Malesherbes
75008 Paris
territoires@centenaire.org

La décision définitive relative à l'attribution du label vous sera communiquée à partir du mois de décembre 2017.

3. Aide financière de la Mission du Centenaire aux projets labellisés

Les projets labellisés sont éligibles à une aide financière de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. Une session du fonds du Centenaire examinera les demandes des projets labellisés se déroulant en 2018. Elles devront être adressées par les comités départementaux du Centenaire à la Mission du Centenaire le **15 janvier 2018** au plus tard à l'adresse suivante :

Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale
Demande de subvention
109, boulevard Malesherbes
75008 Paris
territoires@centenaire.org

La décision définitive relative à l'attribution des subventions vous sera communiquée à partir du mois de février.


Joseph ZIMET
Le Directeur général